

SCI 12F

Société Civile Immobilière au capital de 1 000,00 €

Siège social : 3 AVENUE DU MESNIL 94210 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

SIREN : 914 998 026

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS

DU 21 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-et-un avril,

Les associés de la SCI 12F se sont réunis afin de constater et corriger une erreur matérielle figurant dans les statuts constitutifs de la société.

Rappel

Il a été constaté que les statuts constitutifs comportaient une erreur relative à la répartition des apports et des parts sociales.

En effet, les statuts mentionnaient :

- « M. BELHARET Azzedine apporte à la Société la somme de 10,00 € » sans indication du pourcentage correspondant ;
- « La société SARL FORCE 12 apporte à la Société la somme de 900,00 € » sans indication du pourcentage correspondant.

Or, les apports réellement effectués lors de la constitution de la société étaient les suivants :

- M. BELHARET Azzedine : apport de 10,00 € correspondant à 1 % des parts sociales ;
- SARL FORCE 12 : apport de 990,00 € correspondant à 99 % des parts sociales.

Décision

Les associés décident à l'unanimité de rectifier les statuts constitutifs afin que la clause relative aux apports et à la répartition des parts sociales soit désormais rédigée comme suit :

« M. BELHARET Azzedine apporte à la Société la somme de 10,00 € (dix euros), correspondant à 1 % des parts sociales.

La société SARL FORCE 12 apporte à la Société la somme de 990,00 € (neuf cent quatre-vingt-dix euros), correspondant à 99 % des parts sociales. »

Le reste des statuts demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

Fait à SAINT MAUR DES FOSSES

Le 21 avril 2026

SARL FORCE 12

M. BELHARET Azzedine



A large, loopy handwritten signature in blue ink, likely belonging to M. BELHARET Azzedine, is written over the right side of the document.